



Avis de Course

L'OPTI D'OR

Club Nautique de Saint-Raphaël Dimanche 28 novembre 2021



Autorité Organisatrice : Le Club Nautique de Saint Raphaël organise en collaboration avec la ligue FFVoile PACA, le dimanche 28 novembre 2021, l'opti d'Or, régates n°1 du championnat PACA optimist bassin EST 2021/2022.

1.- Règles :

Cette régates sera régie par :

- Les règles de courses à la voile I.S.A.F. 2021/2024,
- Les prescriptions de la FFVoile,
- Le règlement du championnat départemental,
- Les règles de classe et le présent avis de course,
- Les instructions de course type et annexes aux IC.

3.- Admissibilité et Inscriptions.

La régates est ouverte à tous les coureurs de la ligue PACA tel que le prévoit le règlement sportif PACA.

Les coureurs devront être titulaire de :

- La licence voile 2021 valide compétition, ou accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de la voile en compétition.
- Les numéros de voile doivent être conformes aux règles de classe.

4.- Droits à payer : 9 euros pour un paiement par Carte Bancaire ou virement. (Majoration de 2 € pour tous autres types de paiement)

Les Inscriptions sont à faire uniquement sur : <http://www.cnsr.fr> , (Pénalité de 5 € pour les inscriptions ou/et paiement en retard après le mercredi 24 novembre à minuit.) - (Ne pas oublier de signer l'autorisation parentale.)

Les inscriptions seront à finaliser dans les locaux du Club Nautique de Saint-Raphaël, le dimanche 28 novembre de 9h00 à 10h00 si besoin.

5.- Programme

Dimanche 28 novembre 2021

- 11h00, 1^{er} signal d'avertissement
- Il ne sera plus donné de signal d'avertissement après 16h00.
Remise des prix prévue à 17h30.

6. et 7.- Instructions de course et Parcours

Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale.

9.- Classements

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.
Si 3 courses sont validées, le plus mauvais score sera retiré pour le classement général.
Le Système de Points à minima de l'annexe A4.1 et A4.2 s'appliquera.

11.- Décharge de Responsabilité

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques, (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.
Les participants autorisent le CNSR à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition.

12.- Sécurité et équipement

Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.